

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[Traduction]

LA LOI SUR LA COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

MESURE MODIFICATIVE

M. Dave Nickerson (Western Arctic) propose: Que le projet de loi C-211, tendant à modifier la Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, l'objectif du projet de loi C-211 est tout simple; il vise à supprimer le monopole actuel de la société d'État, l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, et à lui permettre de se comporter comme un office de commercialisation normal, sans le monopole. Ce n'est pas nouveau. J'en parle depuis quinze ans, à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest et à la Chambre des communes. D'autres personnes en ont parlé longtemps avant moi, on en parle en fait depuis que l'Office a été institué en vertu d'une loi du Canada, c'est-à-dire depuis 1969.

La dernière fois que ce projet de loi a été présenté au Parlement, il s'agissait du projet de loi C-235. Il avait été examiné en juin ou en juillet 1985 et il avait été renvoyé au comité permanent des pêches et océans, puis il est resté en plan au *Feuilleton* lorsque la session parlementaire s'est terminée.

● (1700)

Pour comprendre le but visé, il faut connaître un peu l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, savoir comment il a été institué, où sont ses installations et comment il gère ses affaires. Il s'agit d'une société d'État qui est établie dans les provinces des Prairies, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans une petite région de l'Ontario, située à l'ouest de Thunder Bay. Son siège social et son usine principale se trouvent à Transcona, dans la banlieue immédiate de la ville de Winnipeg.

En 1986, les débarquements se chiffraient à environ 45 millions de tonnes, ce qui n'est généralement pas beaucoup comparativement aux débarquements faits sur la côte Est ou sur la côte Ouest du Canada. La valeur de cette prise, c'est-à-dire les ventes de l'Office, se sont chiffrées à 48 millions de dollars cette année. Voilà un renseignement qui permet de situer le contexte.

Lorsque l'Office a été créé, en 1969, il correspondait à l'idéologie de l'époque. Peu de temps après l'élection de Pierre Elliott Trudeau comme premier ministre du Canada—à l'époque de la société juste—je suppose que l'idée était bonne. Il s'agissait d'améliorer la situation des pêcheurs. Au lieu que certaines petites sociétés de pêche essaient de vendre leur poisson aux acheteurs américains sur les marchés de Chicago et de New York qui ont toujours été parmi les plus importants pour le poisson d'eau douce, on avait pensé à créer un organisme qui fixerait les conditions des échanges. Cependant, cela n'a pas vraiment marché. L'influence que devait avoir l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce sur le plan commercial

Commercialisation du poisson d'eau douce—Loi

ne s'est jamais vraiment concrétisée. Les choses n'ont fait qu'empirer dans le secteur de la commercialisation du poisson d'eau douce.

Malheureusement, l'industrie continue à battre de l'aile dans l'Ouest, mais par contre—et j'y reviendrai plus tard—elle est florissante en Ontario où il existe un système privé de commercialisation. Avant la création de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, certaines entreprises privées relativement petites étaient en activité. Il y avait des pêcheurs, des coopératives et, en général, le volume de poisson pêché et vendu pendant un certain nombre d'années a augmenté jusqu'à ce que l'Office entre dans le jeu.

A l'heure actuelle, on peut difficilement dire que l'industrie est indépendante du point de vue économique. Certains la considèrent comme un secteur social. Dans la région que je représente, ce secteur s'effondrerait pratiquement sans la subvention de 10 ou 15c. la livre accordée par le gouvernement territorial. Ce n'est pas normal. Cette industrie peut être viable, j'en suis certain. On ne devrait pas la considérer comme une forme d'assistance sociale. Ce secteur d'activité pourrait être florissant et devenir autonome.

Il y a eu une série de fermetures d'usines. Ce n'était pas censé se produire grâce à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, mais c'est toutefois le cas. Depuis quelques années, tous les ans ou deux fois par an, le Parlement est saisi de modifications à la Loi sur l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce en vue de demander l'autorisation d'emprunter plus de fonds au gouvernement du Canada. Ce n'est donc pas vraiment une entreprise viable du point de vue financier.

Le problème vient des ventes. Les pêcheurs savent prendre le poisson mais ce qu'il leur manque, c'est quelqu'un qui sache vendre le poisson. L'Office n'a pas réussi à remplir son mandat à cet égard et il semble incapable de le faire. Dans le dernier rapport annuel de la société, on dit que les stocks sont continuellement élevés et la mise en marché de ce poisson pose des problèmes. L'Office a utilisé tous les moyens possibles pour se débarrasser de cet excédent qui encombre le marché. Parfois, il vend le poisson à rabais. Il conclut même des ententes qui, bien franchement, ne sont pas toujours légales, pour réduire l'offre.

En échange de son monopole, l'Office est censé s'engager à acheter tout le poisson que lui livrent les pêcheurs. C'est un juste compromis. Toutefois, les choses ne se passent pas ainsi. L'Office exerce des pressions auprès des pêcheurs pour qu'ils signent des ententes, ce qui ne serait pas justifiable devant un tribunal, en vue de lui livrer moins de poisson. Ou bien il peut réduire les prix à un tel niveau qu'il ne vaut plus la peine de pêcher. Il peut également fermer les dépôts, comme il l'a fait cet été à Wool Bay, dans ma région. Les pêcheurs n'ont pas d'endroit où livrer leur poisson et l'Office manque donc aux obligations qui lui incombent en vertu de la loi.

Étant donné les problèmes auxquels se heurte l'industrie, on a entrepris certaines études. Il faudrait que quelqu'un ait de bonnes idées pour faire fonctionner l'Office sous sa forme actuelle, mais ce n'est pas le cas, je pense.